

## Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Le coordonnateur des instituts de formation du CPN a désigné un référent à la Protection des données. Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Au sein du GHT Sud Lorraine, le CHRU a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant

le référent RGPD de votre organisme par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Référent RGPD  
IFCS lorrain du CPN – Tour Marcel Brot  
1 rue Joseph Cugnot  
54000 NANCY  
ifcs@cpn-laxou.com

Le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données  
Hôpital Marin – CHRU de Nancy  
92 avenue de Lattre de Tassigny  
54035 NANCY Cedex  
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).